

## GROSSESSE

La LAMal (loi sur l'assurance maladie) prévoit que les femmes peuvent faire suivre leur grossesse tant par les sages-femmes que par les gynécologues, dans la mesure où celle-ci se déroule sans complication. Vous pouvez donc avoir contact avec une sage-femme dès le début de votre grossesse.

Vous avez la possibilité de contacter une sage-femme avant la naissance de votre bébé, en vue du suivi post-partum dont vous pourrez bénéficier. Vous pouvez même demander à cette sage-femme de vous rendre visite avant la naissance, afin de faire connaissance et de vous organiser en vue de la nouvelle vie qui s'annonce. Vous pouvez le faire soit en téléphonant à l'Arcade, soit en consultant les sites <https://sagesfemmesgeneve.ch/> ou [www.recherche-sage-femme.ch](http://www.recherche-sage-femme.ch)

Vous pouvez aussi contacter un pédiatre avant la naissance de votre bébé (voir lien sous « Administration »).

Vous pouvez souscrire une assurance de base et complémentaire (si souhaitée) pour votre bébé.

Mais si vous n'avez pas fait ces démarches avant la naissance, vous bénéficierez des mêmes prestations auxquelles vous avez droit (sauf en ce qui concerne l'assurance complémentaire qui peut être refusée dans le post-partum si le bébé a besoin de soins spécifiques à la naissance).

(cf : ci-dessous, plus de renseignement concernant les assurances)

## Accouchement

### Matériel utile à la maison pour le début du travail

Chaussettes, jaquette, gilet ou veste

Grand T-shirt confortable

Bouillotte de caoutchouc

Fruits secs, céréales, eau, jus de fruits, sucre de raisin, etc.

Eventuellement huile de massage

Eventuellement homéopathie

### Quand aller à la Maternité ou quand appeler la sage-femme ?

- Si vous perdez du liquide, peu ou abondamment,
- Si vous perdez du sang frais, rouge,
- Si vous avez des contractions douloureuses et régulières chaque 5 minutes pendant 2 heures,
- Si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiète.

### Quand appeler le 144 : urgence vitale

En cas de perte abondante de sang rouge

En cas de perte de liquide brun épais dit purée de pois

### Matériel à prendre à la Maternité

Passeport ou carte d'identité, carte assurance maladie, carnet de Maternité

Chaussettes, jaquette, gilet ou veste, soutien-gorge d'allaitement

Grand T-shirt confortable (pour l'accouchement/ vêtements confortables pour le séjour

Bouillotte de caoutchouc

Pantoufles

Trousse de toilette

Eventuellement huile de massage

Eventuellement homéopathie

Jus de fruit pour la maman (jus de raisin) avec une paille

Sucre de raisin (à mettre sous la langue, pour la maman)

Petit pique-nique pour l'accompagnant/e

Playlist sur votre portable, boules Quiès...

La Maternité met à disposition chemises de nuit, robes de chambre, serviettes de bain, slips jetables, serviettes hygiéniques. Elle fournit aussi tout ce dont le bébé a besoin mais il faut prévoir des vêtements pour le jour du départ.

## Post-partum

### Matériel utile à la maison au retour de la Maternité

#### **Pour le bébé**

Bodies, pyjamas, pull de laine douce

Bonnet, chaussettes

Couches

Carrés de gaze (« drapeaux »)

Pour le change :

Cotons de maquillage ou pads de coton rectangles

ou lingettes sèches « protèges-couches, lingettes nettoyantes »

Eau ou liniment oléo-calcaire\* à utiliser de préférence avec des carrés de ouate

\*produit principalement composé d'huile d'olive

Pour le bain et les soins :

Serviette de bain

Sachets au son pour le bain

Huile d'amande douce ou huile Weleda baby au Calendula

Pads de coton ou ouate pour le nez et les oreilles

Sérum physiologique

Thermomètre à bout flexible

Siège auto

#### **Pour la maman**

Eventuellement slips jetables (Migros) ou culottes confortables en coton

Serviettes hygiéniques Molfina soft (Migros) ou Natracare (Coop)

Soutien-gorge de coton trop grand ! 1 bonnet de plus qu'en fin de grossesse

Eventuellement coussinets d'allaitement et copettes en argent

## Administration

Liste des pédiatres <https://www.rpge.ch/index.php/fr/localiser-pediatres>

Liste des gynécologues <https://www.santeromande.ch/cgi-romandie/medecins.pl?spec+Gyn%E9cologie%20et%20obst%E9trique>

## Démarches administratives à effectuer avant ou dès la naissance

### ***Annonce d'une naissance***

La direction de l'établissement dans lequel est né l'enfant doit déclarer la naissance à l'office de l'état civil dans un délai de trois jours. Pour les enfants nés à domicile, la déclaration de naissance peut être effectuée par toute personne (père, sage-femme, médecin, etc.) ayant assisté à leur naissance dans un délai de trois jours.

Depuis 2016, une antenne de l'état civil de la Ville de Genève est présente au sein même de la Maternité des HUG, ce qui facilite l'enregistrement des bébés et permet d'informer sur les modalités d'enregistrement d'une naissance durant l'hospitalisation de la mère à la Maternité. L'antenne, est ouverte tous les après-midis ainsi que le lundi toute la journée.

### ***Reconnaissance d'un enfant***

La reconnaissance d'un enfant par le père non marié avec la mère peut se faire avant ou après la naissance.

### ***Autorité parentale***

Les parents mariés détiennent conjointement l'autorité parentale.

Lors de la reconnaissance d'un enfant commun d'un couple non marié, les parents peuvent remettre à l'officier de l'état civil une déclaration d'autorité parentale conjointe lors de la reconnaissance de l'enfant par son père.

**Documents requis pour l'enregistrement d'une naissance :**

<http://www.ville-ge.ch/etat-civil>

## Assurance maladie pour votre bébé

**Assurance de base** : A contracter dans les trois mois après la naissance au plus tard.

**Libre choix de la caisse** : Enfants et parents ne doivent pas forcément être assurés auprès de la même caisse. Le choix de la caisse maladie parmi les assureurs admis est libre et, pour l'assurance de base, ces derniers doivent accepter toute personne sans condition.

**Annonce tardive ou absence d'annonce** : En cas d'annonce tardive (après plus de trois mois), la couverture d'assurance ne commence qu'à partir de la date de l'affiliation et l'assurance maladie ne couvre donc pas vos frais survenus depuis la naissance. Si vous ne concluez aucune assurance, votre enfant sera affilié d'office à une caisse.

**Assurance complémentaire** : A contracter si possible avant la naissance. En ce qui concerne l'affiliation à une assurance complémentaire, les assureurs-maladie peuvent refuser d'affilier les bébés (p. ex. en présence d'une maladie dès la naissance). Si vous souhaitez conclure une assurance complémentaire, faites-le donc avant la naissance (dans la mesure où la caisse maladie choisie le propose).

**Subside** : Vous pouvez faire une demande de subside si :

- vous résidez à Genève,
- vous êtes assuré sous le régime suisse LAMal,
- vous êtes de condition économique modeste.

Le subside d'assurance maladie est attribué automatiquement en fonction de votre revenu déterminant unifié (RDU). Voir :

<https://www.ge.ch/mon-subsid-assurance-maladie/calculer-mon-subsid-ligne>

La demande est à envoyer à l'adresse suivante :  
Service de l'assurance-maladie (SAM)  
Route de Frontenex 62 1207 Genève

## Allocations familiales

### **Allocation de naissance** : CHF 2'000.-

L'allocation de naissance est versée pour chaque enfant dès lors que la grossesse a duré au moins 23 semaines. Pour prétendre à cette allocation, **la mère doit avoir son domicile en Suisse durant les 9 mois précédant la naissance de l'enfant**. Ainsi, un enfant né à l'étranger dont la mère est domiciliée en Suisse depuis au moins 9 mois avant l'accouchement, donne droit à l'allocation de naissance.

### **Allocation pour enfant** : CHF 300.-/mois

L'allocation pour enfant est une prestation mensuelle de CHF 300.- accordée pour tout enfant dès le mois de sa naissance jusqu'à la fin du mois au cours duquel il atteint l'âge de 16 ans.

Un supplément pour famille nombreuse existe à partir du 3ème enfant du même ayant droit. Elle est de CHF 100.- pour les allocations pour enfant et de CHF 1'000.- pour l'allocation de naissance.

Ont droit aux allocations familiales :

- les personnes salariées d'un employeur tenu de s'affilier à une caisse d'allocations familiales,
- les personnes salariées d'un employeur non tenu de cotiser qui versent des cotisations AVS.

La demande pour les allocations familiales doit être validée par votre employeur et envoyée à la caisse de compensation où celui-ci est affilié.

## Sites sages-femmes

### **[www.hebamme.ch/fr](http://www.hebamme.ch/fr)**

Site de la Fédération Suisse des Sages-Femmes (FSSF). Dans la section « Parents » se trouvent de nombreuses informations concernant grossesse, accouchement et post-partum.

### **<https://sagesfemmesgeneve.ch/>**

Site de la FSSF section Genève. C'est sur ce site que les parents peuvent choisir une sage-femme indépendante avant la naissance de leur enfant, afin qu'elle puisse les accompagner pour les consultations prénatales, la préparation à la naissance, l'accouchement et le post-partum, selon leur désir. La FSSF section Genève rassemble plus de 80 sages-femmes, dont celles de l'Arcade sages-femmes.

### **[www.arcade-sages-femmes.ch](http://www.arcade-sages-femmes.ch)**

Sur ce site se trouvent toutes les offres de l'Arcade sages-femmes concernant les consultations prénatales, la préparation à la naissance, l'accouchement et le post-partum, ainsi que de nombreuses offres de santé publique subventionnées par l'Etat de Genève et offertes gratuitement à la population.

L'association offre par ailleurs un lieu d'accueil ouvert six jours par semaine et une permanence téléphonique qui fonctionne tous les jours, permettant aux parents d'entrer en contact facilement avec des sages-femmes. Toutes ces activités contribuent à aider les parents à faire leur choix concernant notamment l'accouchement qu'ils souhaitent. L'Arcade sages-femmes rassemble plus de 50 sages-femmes.

### **[www.maisondenaissancelaroseaie.ch](http://www.maisondenaissancelaroseaie.ch)**

Maison de naissance ouverte 365/365 jours, à Plainpalais, près de la Maternité des Hôpitaux Universitaires de Genève. Il est possible d'y faire suivre sa grossesse, son accouchement et d'y rester quelques jours pour le post-partum. Elle compte en ce moment plus d'une dizaine de sages-femmes.

### **[www.lagrangerouge.ch](http://www.lagrangerouge.ch)**

Maison de naissance à Grens, au-dessus de Nyon. La sage-femme des lieux offre un suivi global de la maternité, de la phase pré-conceptionnelle jusqu'au sevrage de l'enfant. Le suivi médical et les cours liés à la maternité sont donnés par divers

intervenants professionnels dans le cabinet 37.2°. Deux autres sages-femmes offrent également un suivi global à la Grange Rouge.

### **[www.doublecoeur.ch](http://www.doublecoeur.ch)**

Cabinet de sage-femme à Carouge. La sage-femme fondatrice propose le suivi de grossesse ainsi que le suivi post-partum. Possibilité également de suivre différents cours en lien avec la périnatalité.

## **Centres périnataux**

### **[www.cpbb-ge.ch](http://www.cpbb-ge.ch)**

Centre Périnatal Bien naître, Bien grandir. Dans ce Centre, plus de 20 professionnelles de la santé, parmi lesquelles des sages-femmes, offrent une palette de consultations et d'activités parents-enfants.

### **<https://www.caperinatal.net/>**

Le Cabinet d'Accueil Périnatal se définit comme un lieu d'accueil, d'accompagnement et de consultation pendant la période périnatale, depuis le désir d'enfant jusqu'à ses premières années de vie. Ici, plus d'une dizaine de professionnelles vous proposent différentes activités et consultations, dont des sages-femmes.

## **Hôpitaux et Cliniques**

*La Maternité des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) et les différentes cliniques du canton ont aussi leur site respectif à disposition du public. Alors que les HUG offrent leurs prestations à tous les publics, les cliniques sont accessibles principalement aux personnes qui ont une assurance maladie privée ou semi-privée.*

### **[www.hug-ge.ch/la-maternite](http://www.hug-ge.ch/la-maternite)**

Site de la Maternité des Hôpitaux Universitaires de Genève. La Maternité, en plus du suivi classique, offre un suivi global intra-hospitalier (« l'accompagnement global ») par une équipe de huit sages-femmes que la femme rencontre au cours de sa grossesse, de l'accouchement et du post-partum.



## SERVICES D'URGENCE

### **MATERNITE :**

**HUG Maternité - Urgences obstétricales :** +41 22 372 68 16

Boulevard de la Cluse 30, 1205 Genève

24/24H

**HUG - Urgences psychiatriques :** +41 22 372 38 62

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

24/24H

### **PÉDIATRIE :**

#### **Société genevoise de pédiatrie :**

Service de garde et d'urgences pédiatriques :

0844 022 022

[www.pediatre-ge.ch](http://www.pediatre-ge.ch)

Possibilité de prendre RDV en ligne, ou par téléphone (une page internet et un numéro pour 3 lieux différents) pour un rdv en urgence, le soir, les week-end et jours fériés :

#### **Hôpital de La Tour :**

Avenue J.-D.-Maillard 3, 1217 Meyrin

8-22h tlj

#### **Centre médico-chirurgical des Eaux-Vives :**

Rue du Nant 4, 1207 Genève

19-22h la semaine, 9-22h le WE

#### **Garde pédiatrique de Lancy :**

Route du Pont Butin 70, 1213 Petit-Lancy

18-22h la semaine, 9-22h le WE

**Autres services de gardes SANS RENDEZ-VOUS :**

**HUG Hôpital des enfants - Urgences pédiatriques :**

Avenue de la Roseraie 47, 1205 Genève

[www.monenfantestmalade.ch](http://www.monenfantestmalade.ch)

+41 22 372 45 55

24/24h

**Clinique des Grangettes - Urgences pédiatriques :**

+41 22 305 05 55

Chemin des Grangettes 7, 1224 Chêne-Bougeries

9-22h tlj

Urgences vitales : 144 (15 depuis la France)

Toxicologie : 145